



# Commune de Feillens

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Votants : 22 (A. Delalande a donné pouvoir à F. Goyon, J. Desnoyer a donné pouvoir à B. Chambard, R. Duby a donné pouvoir à G. Dumas, S. Gonod a donné pouvoir à N. Chanut, V. Poli a donné pouvoir à C. Renoud-Lyat, O. Verne a donné pouvoir à G. Monerrat)

Votes : Pour 22 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et le sept juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

**Présents** : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Joly E., Mendes F., Renoud-Lyat C., et MM BillouDET G., Chambard B., Condemine J-P., De Crombrugge M., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monerrat G., Vaissaud D.

**Excusés** : Mmes Desnoyer J. (a donné pouvoir à Chambard B.), Duby R. (a donné pouvoir à Dumas G.), Gonod S. (a donné pouvoir à Chanut N.), Poli V. (a donné pouvoir à Renoud-Lyat C.), Verne O. (a donné pouvoir à Monerrat G.), et MM Bornarel R., Delalande A. (a donné pouvoir à Goyon F.)

**Secrétaire de séance** : Nathalie Chanut

### **Objet : Création d'un pôle associatif – Demande de subvention au titre de la DETR**

Monsieur le Maire explique que le projet de réhabilitation de l'ancienne cantine, pour en faire un pôle associatif et culturel, est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

Ce projet est estimé à 643 498 € HT / 772 197.60 € TTC, dont 220 616 € HT / 264 739.20 € TTC relatifs à la rénovation énergétique du bâtiment. Le projet pourrait être subventionné au titre de la DETR à hauteur de 75 000 €.

Où l'exposé du Maire, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR pour le projet de réhabilitation de l'ancienne cantine, et à signer tout document afférent.

Pour copie conforme  
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le  
Le Maire,